



Ministère de l'Intérieur, Sécurité,  
Décentralisation et Affaires Coutumières

Le Ministre

N°25/CAB/MININTERSECDAC/2218 /2012

**TRANSMIS** copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;  
(Avec l'expression de mes hommages les plus déferents)
- L'Honorable Président du Sénat ;
- L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(Avec l'assurance de ma très haute considération)
- Son Excellence Madame la Ministre de la Justice et Droits Humains ;
- Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Nationale de Renseignements ;
- Monsieur le Commissaire Général a.i. de la Police Nationale Congolaise ;  
(Tous) à KINSHASA/GOMBE
- Monsieur le Président de la Cour d'Appel de l'Equateur ;
- ✓ - Monsieur le Président de l'Assemblée Provinciale de l'Equateur.  
(Tous) à MBANDAKA

ASSEMBLEE PROVINCIALE EQ
ACCUSE DE RECEPTION
ENTREE LE 8 / 12 / 2012
N° D'ORDRE: -
SORTIE LE / / 2012

**OBJET : Accusé de réception**  
Instruction

A Monsieur le Gouverneur  
de Province de l'Equateur  
à MBANDAKA

Monsieur le Gouverneur,

Nous accusons réception de votre lettre n° 2010/01501/CAB/PROGOU/EQ/CPAS/CA/PLB/2012, relative aux dispositions à prendre pour préserver la paix dans votre juridiction et apprécions, à sa juste valeur, votre souci d'informer le Président de l'Assemblée Provinciale de l'Equateur pour le respect de l'esprit de mes messages n° 0200/012 et n° 0205/12, respectivement du 21 et 26 novembre 2012.

Ces deux messages, comme vous le dites bien, demandaient non seulement aux Assemblées provinciales, mais aussi aux exécutifs provinciaux de s'interdire de poser des actes susceptibles de donner lieu à des crises institutionnelles.

Nous ne pouvons par contre cautionner tout acte tendant à empêcher le fonctionnement normal de l'Assemblée provinciale, surtout que la décision de fermeture n'a pas été soumise à l'approbation de la Hiérarchie compétente.

Nous vous enjoignons donc de prendre toutes les dispositions pour que l'Assemblée provinciale fonctionne sans entrave et dans le respect des textes en vigueur.

de mes sentiments patriotiques. Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression

  
Richard MUYE-MANGEZE